

N° 75-001-XIF au catalogue



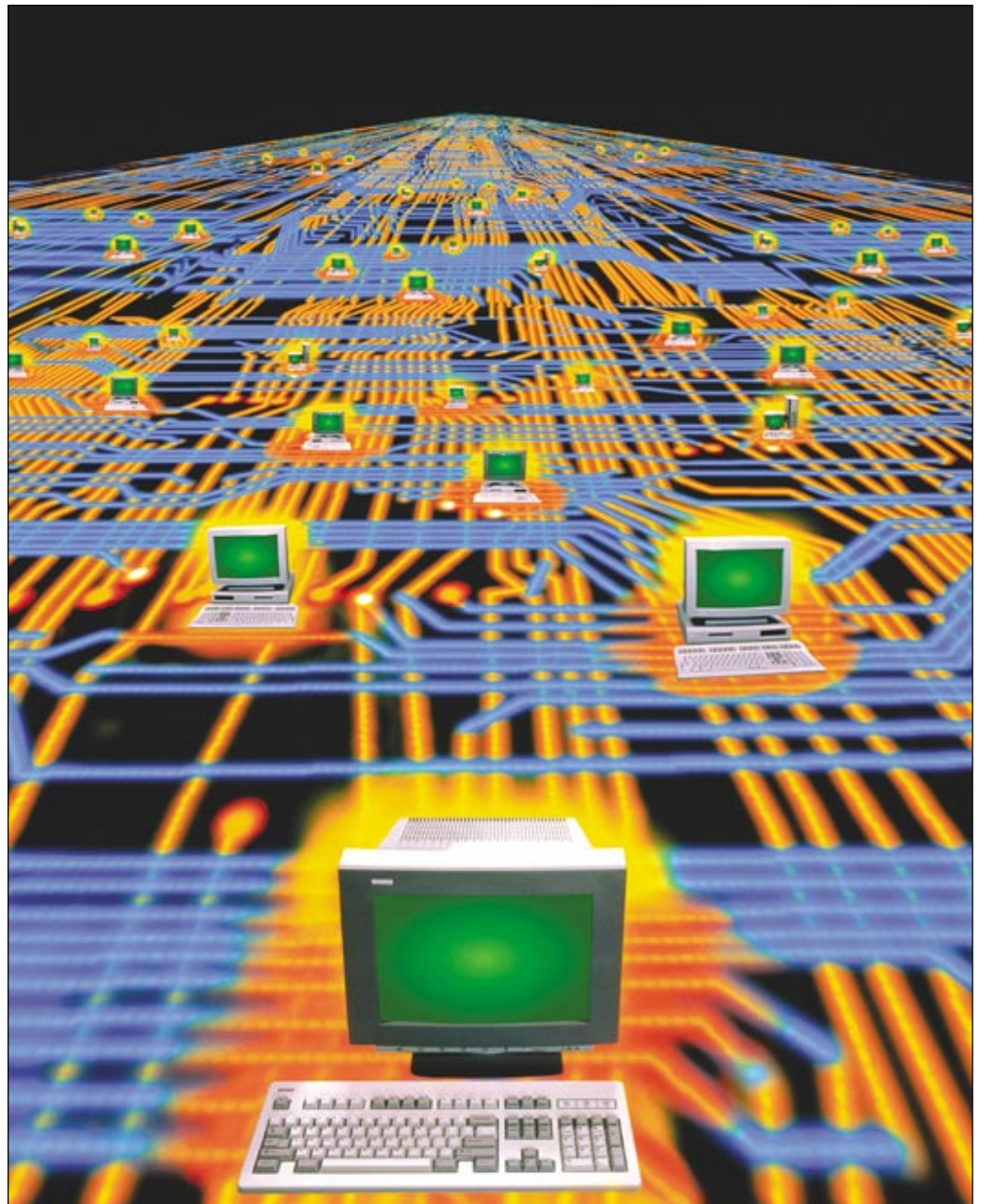
L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

AVRIL 2001

Vol. 2, n° 4

■ PRESTATAIRES
D'ASSURANCE-EMPLOI

■ EMPLOI À TEMPS
PARTIEL



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes/abonnements

Ce produit peut être commandé par

- téléphone (Canada et États-Unis) **1 800 267-6677**
- télécopieur (Canada et États-Unis) **1 877 287-4369**
- courriel **order@statcan.ca**
- poste Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- et en personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité ou auprès des agents et librairies autorisés.

Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresse.

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Les réitérants de l'assurance-emploi

- Alors que les hommes représentaient 52 % des employés en 1997, ils ont produit 59 % des demandes de prestations d'assurance-emploi (a.-e.) ordinaires (c'est-à-dire en excluant les prestations parentales, de maternité, de maladie et autres prestations spéciales) en 1996.
- Les personnes de 35 ans et plus affichaient une part disproportionnée de demandes multiples de prestations d'a.-e. (de 3 à 5 entre 1992 et 1996).
- Moins de la moitié (49 %) des prestataires habituels d'a.-e. avaient terminé leurs études secondaires, comparativement à plus des trois quarts (78 %) de l'ensemble des employés.
- Les provinces de l'Atlantique constituaient 16 % des demandes de prestations ordinaires, soit plus de deux fois leur part d'employés correspondant à 7 %. Le Québec avait également une part disproportionnée de demandes de prestations d'a.-e. (34 %) par rapport à sa part d'emplois rémunérés (24 %).
- La plupart des prestataires d'a.-e. ordinaire étaient satisfaits de leur situation d'emploi et de leur revenu. En outre, la satisfaction à l'égard de chacun de ces deux éléments augmentait en fonction du nombre de demandes, probablement parce que les prestataires fréquents étaient plus habitués aux changements touchant leur situation.

- Une forte majorité de prestataires d'a.-e. auraient été prêts à changer d'employeur ou de genre de travail, mais n'auraient pas voulu changer de province de résidence.

- La plupart des prestataires acceptaient le recours à l'a.-e. comme une « réalité de la vie ».

■ Tendances de l'emploi à temps partiel

- Le travail à temps partiel s'est de plus en plus scindé en deux composantes : le travail à temps partiel court (moins de 15 heures par semaine) et le travail à temps partiel long (de 15 à 29 heures).
- Tandis que le travail à temps partiel long a progressé chaque année de 1976 à 2000, plus que doublant au cours de cette période, le travail à temps partiel court a crû plus lentement, puis a amorcé un déclin après 1996.
- Par conséquent, entre 1976 et 2000, la moyenne du nombre d'heures hebdomadaires des travailleurs à temps partiel a augmenté de 15,5 à 16,9.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu
de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE
(N° 75-001-XPF au catalogue).

Nous
vous offrons
encore plus!
Une réduction de 20 %
sur un abonnement de 2 ans!
Seulement 92,80 \$ (taxes en sus)
Une réduction de 30 %
sur un abonnement de 3 ans!
Seulement 121,80 \$
(taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



COMPOSEZ

1 800 267-6677
Utilisez votre carte VISA
ou MasterCard. De l'extérieur
du Canada et des États-Unis
et dans la région d'Ottawa,
composez le (613) 951-7277.



TÉLÉCOPIEZ AU

1 800 889-9734
(613) 951-1584

*Veillez ne pas envoyer de confirmation pour
les commandes faites par téléphone/télécopieur.*



COURRIEL

order@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veuillez débiter mon compte : MasterCard VISA

N° de carte _____

Signature _____ Date d'expiration _____

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____

Paiement inclus _____ \$

N° du bon de commande _____

Signature de la personne autorisée _____

Nom _____
Entreprise _____ Service _____
Adresse _____ Ville _____ Province _____
Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS LES TAXES DE VENTES.
Les clients canadiens ajoutent la TPS de 7% et la TVP en vigueur ou la TVH.
N° de TPS R121491807.
Le chèque ou mandat-poste doit être établi à l'ordre du *Receveur général du Canada*.
PF 097042

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	58,00		
2 ans	92,80		
3 ans	121,80		
Total			
TPS (7%) - (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)			
TVP en vigueur (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

BON DE COMMANDE



Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Les personnes de plus de 35 ans davantage susceptibles d'être des réitérants de l'a.-e.

La répartition selon l'âge des prestataires d'a.-e. est manifestement différente de celle de l'ensemble des employés (tableau 1). Les personnes de 15 à 19 ans représentent 6 % de tous les employés, mais elles correspondent à moins d'un demi pour cent de tous les prestataires. Cela n'est pas étonnant vu que les jeunes travailleurs n'ont peut-être pas assez d'expérience du marché du travail pour présenter une seule demande d'a.-e. En revanche, tous les groupes d'âge de 35 ans et plus constituent une part disproportionnée des réitérants et des prestataires habituels.

Les réitérants sont moins susceptibles d'avoir terminé leurs études secondaires

On constate clairement une relation inverse entre les demandes faites sur la période de cinq ans et les études secondaires terminées (graphique A). Seulement 49 % des prestataires habituels d'a.-e. avaient terminé leurs études secondaires. Le taux augmentait modestement (à 59 %) dans le cas des réitérants. Il faisait un bond à 73 % en ce qui concerne les prestataires occasionnels d'a.-e., même s'il était toujours inférieur à celui de l'ensemble des employés (78 %).

La relation inverse n'était pas seulement attribuable à la répartition selon l'âge des prestataires d'a.-e. — autrement dit, les prestataires dont la fréquence des

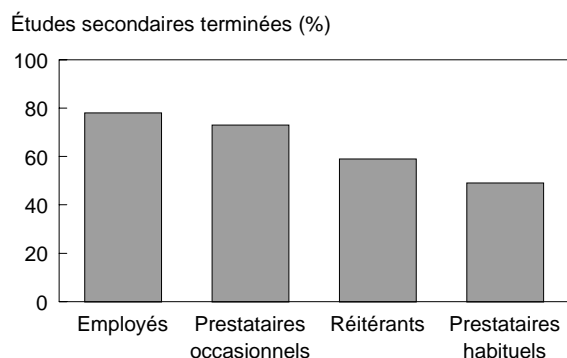
demandes était élevée avaient tendance à être plus vieux, et les personnes plus âgées étaient moins susceptibles d'avoir terminé leurs études secondaires. Le taux d'achèvement d'un programme d'études secondaires pour chaque groupe d'âge et la fréquence des demandes d'a.-e. présentaient le même modèle (tableau 2). Le taux d'achèvement d'un programme d'études secondaires pour l'ensemble des employés était toujours supérieur à celui ayant trait aux prestataires occasionnels d'a.-e. Ce dernier était, à son tour, plus élevé que le taux qui s'appliquait aux réitérants de l'a.-e., lequel était supérieur à celui des prestataires habituels d'a.-e.

Tableau 2 : Proportion des prestataires d'a.-e. ayant terminé leurs études secondaires

	Recours à l'a.-e., 1992 à 1996				
	Employés en 1997	Tous les prestataires	Prestataires occasionnels	Réitérants	Prestataires habituels
	%				
Tous âges	78	64	73	59	49
15 à 19	42	38	38	48	--
20 à 24	87	76	79	65	41
25 à 34	87	76	82	70	65
35 à 44	81	65	72	62	54
45 à 54	75	55	63	52	45
55 à 59	59	38	54	31	26
60 et plus	55	40	54	34	24

Sources : Enquête sur la population active; Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi

Graphique A : Les prestataires fréquents étaient moins susceptibles d'avoir terminé leurs études secondaires.



Sources : Enquête sur la population active, 1997; Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi

Les provinces de l'Atlantique et le Québec en ont le plus bénéficié

Les provinces de l'Atlantique comptaient proportionnellement plus de prestataires d'a.-e. que d'employés (tableau 3). Ces provinces représentaient 16 % de toutes les demandes de prestations ordinaires, ce qui était plus de deux fois leur part d'employés (7 %). Leur part de réitérants correspondait à *plus du double* de leur portion d'employés et leur part de prestataires habituels était presque le *quadruple*. Le Québec affichait également une part disproportionnée de demandes de prestations d'a.-e. produites (34 %) comparativement à sa part d'emplois rémunérés (24 %).

Tableau 3 : Prestataires d'a.-e. selon la région

	Recours à l'a.-e., 1992 à 1996					Taux de chômage, 1997
	Employés en 1997	Tous les prestataires	Prestataires occasionnels	Réitérants	Prestataires habituels	
	%					
Atlantique	7	16	10	18	27	13,9
Québec	24	34	29	36	41	11,4
Ontario	38	27	33	23	17	8,4
Prairies	17	12	14	10	8	6,0
Colombie-Britannique	14	12	14	12	7	8,4

Sources : Enquête sur la population active; Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi

Les taux élevés de façon disproportionnée des demandes de prestations d'a.-e. dans les provinces de l'Atlantique et du Québec, par rapport à leur part d'employés, ne sont pas surprenants, étant donné les taux de chômage considérables qu'on y retrouve. Cependant, un lien entre les taux de chômage élevés et les forts taux de demandes de prestations d'a.-e. existe en raison de la composante régionale² du programme d'a.-e. À mesure que le taux de chômage dans une région d'a.-e. augmente, le nombre d'heures requis pour être

Sources des données et définitions

Les données proviennent de l'Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi (a.-e.) de 1997, un projet conjoint de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) et de Statistique Canada, financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC). L'échantillon était composé de particuliers qui avaient fait une demande de prestations d'a.-e. ordinaires durant l'année civile 1996. (Les prestations ordinaires sont différentes des prestations parentales, de maternité, de maladie, de formation professionnelle et de pêcheur.)

Population observée

Type de prestataire	Demandes de 1992 à 1996	En milliers	%
Occasionnel	1 ou 2	802	50,7
Réitérant	3 ou 4	477	30,2
Habituel	5	301	19,1

Le principal objectif était d'établir un profil des réitérants de l'a.-e. L'enquête permettait de recueillir des renseignements détaillés sur l'activité sur le marché du travail des répondants en 1997. De plus, elle traitait des activités de recherche d'emploi, de la composition du ménage et du revenu, de la résidence, des caractéristiques démographiques, de la scolarité et de la formation, de même que de l'attitude envers l'emploi et le chômage en général. L'enquête découle du Projet de supplément de revenu.

Les données tirées de l'Enquête sur la population active constituent un point de repère pour ce qui est des caractéristiques démographiques. Les employés constituent le groupe de référence, puisqu'ils sont ceux susceptibles de faire une demande de prestations d'a.-e. dans l'avenir.

Le Projet de supplément de revenu : La durée moyenne de chaque période de chômage se prolongeant au début des années 90 et les demandes de prestations d'a.-e. excédant les ressources, on a alors envisagé de nouvelles façons innovatrices de faire la promotion de l'emploi et de réduire la durée de la période de chômage. Le supplément de revenu était l'une des cinq nouvelles mesures en matière d'emploi considérées par DRHC. Il s'agissait de vérifier si un stimulant financier pouvait encourager plus rapidement le réemploi des travailleurs licenciés (ceux qui avaient été employés pendant au moins trois années consécutives avant d'être mis à pied), qui ont souvent à supporter des coûts d'adaptation importants. Une deuxième composante visait à encourager les réitérants de l'a.-e. à accepter des emplois à l'année ou des emplois de morte-saison. Dans les deux cas, les travailleurs en chômage qui acceptaient un emploi à un salaire inférieur à ce qu'ils gagnaient précédemment, pendant une période précise, recevaient un supplément de revenu.

Le Projet de supplément de revenu visait à déterminer l'efficacité du supplément à aider ces deux groupes de prestataires d'a.-e. à se faire réengager plus rapidement. DRHC a conclu une entente avec la SRSA, un organisme à but non lucratif, pour la gestion du projet global. Par ailleurs, on a fait appel à Statistique Canada pour les activités de collecte des données, de même que pour la réalisation d'une enquête de suivi. Alors que les données devaient à l'origine aider les chercheurs à évaluer l'efficacité du supplément de revenu, on a décidé, compte tenu du très faible nombre de réitérants ayant accepté de participer, de ne pas mener l'enquête de suivi (Tattrie, 1999). On a plutôt conçu précisément pour ce groupe l'Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi.

admissible aux prestations d'a.-e. diminue et la durée maximale de la période de prestations augmente.

Emplois saisonniers liés aux taux de demandes...

Compte tenu du caractère saisonnier de certains emplois, les personnes qui occupent de tels emplois sont plus susceptibles d'être mises à pied et, par la suite, de faire une demande de prestations d'a.-e.³. On peut mesurer le recours excessif au programme d'a.-e. pour les personnes ayant un emploi donné selon le ratio de leur part de demandes réitérées par rapport à leur part d'emplois rémunérés. Si le ratio égale un, le recours aux prestations d'a.-e. ordinaires dans le cas des personnes occupant ce type d'emploi correspond aux prévisions. Plus le ratio est supérieur à un, plus les personnes dépendent du programme d'a.-e.

Les employés dont la profession était liée à la pêche et à la foresterie étaient ceux qui recevaient le plus souvent des prestations d'a.-e.⁴. Leur part de demandes de prestations ordinaires représentait presque dix fois leur part d'emplois rémunérés (tableau 4). Les métiers de la construction affichaient aussi une part disproportionnée de demandes de prestations d'a.-e. ordinaires, cette dernière étant plus de trois fois supérieure à la part d'emplois rémunérés. On observait également dans tous les autres groupes de métiers (mines, transformation, usinage, transport et manutention) une part relativement importante de demandes par rapport à l'emploi. De même, on comptait chez les enseignants une part disproportionnée de demandes de prestations d'a.-e. Bien que leur travail, tout comme le niveau de scolarité requis, diffère passablement des autres emplois pour

Tableau 4 : Fréquence des demandes et durée de la période de prestations d'a.-e., 1992 à 1996

	(A) Employés	(B) Prestataires d'a.-e.	B/A	Fréquence des demandes		Nombre de semaines de prestations	
				Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
%							
Ensemble des professions	100,0	100,0	--	2,8	3	60,8	70
Gestion, administration	14,6	5,5	0,4	2,2	3	48,8	56
Sciences naturelles	4,4	2,4	0,5	2,4	3	54,0	62
Sciences sociales	2,2	1,5	0,7	2,2	3	46,2	39
Religion	0,3	--	--	--	--	--	--
Enseignement	5,3	6,7	1,3	3,0	4	45,5	43
Médecine	5,7	2,3	0,4	2,3	3	52,1	54
Arts	1,7	2,0	1,2	2,6	3	57,6	67
Travail de bureau	16,2	11,1	0,7	2,4	3	52,9	54
Ventes	8,7	5,5	0,6	2,0	2	46,8	54
Services	13,1	11,5	0,9	2,7	3	62,3	70
Agriculture	1,3	4,1	3,2	3,4	4	76,4	90
Pêche	0,1	0,8	8,0	4,1	5	131,8	148
Foresterie	0,3	2,6	8,7	3,8	4	95,2	104
Mines	0,5	0,9	1,8	2,9	3	60,7	60
Transformation	3,0	4,5	1,5	3,1	4	79,0	94
Usinage	1,9	2,8	1,5	2,8	3	61,3	75
Fabrication	8,8	9,1	1,0	2,5	3	50,3	58
Construction	4,2	15,1	3,6	3,5	4	79,3	86
Transport	3,7	7,1	1,9	3,1	4	62,9	65
Manutention	2,8	3,3	1,2	2,6	3	59,3	72
Autres métiers	1,2	1,0	0,8	2,4	3	52,4	63

Sources : Enquête sur la population active, 1997; Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi; données administratives de l'assurance-emploi
Nota : Les zones ombragées indiquent les professions comprenant une proportion supérieure de prestataires d'a.-e. que d'employés (B/A > 1).

lesquels on constate une part excessive de demandes de prestations d'a.-e. ordinaires, il existe une similitude quant au caractère saisonnier de leur emploi.

... et à la durée de la période de prestations

Les personnes qui déclaraient la pêche comme étant leur principal emploi étaient les plus grands prestataires d'a.-e., que ce soit en fonction de la fréquence des demandes

ou de la durée de la période des prestations. La fréquence moyenne de leur demande s'établissait à 4,1 entre 1992 et 1996. Au cours de la même période, le nombre médian de demandes était de 5, ce qui indiquait que la plupart des prestataires avaient l'habitude de demander des prestations d'a.-e. chaque année. Le nombre médian de semaines de prestations s'élevait à 148 et, par conséquent, la majorité des personnes qui touchaient des prestations d'a.-e. en 1996 avaient

passé plus de temps à recevoir de telles prestations qu'à travailler entre 1992 et 1996. Les personnes travaillant dans le secteur de la foresterie constituaient les prestataires d'a.-e. qui arrivaient au deuxième rang pour ce qui est de la fréquence des demandes (3,8) et du nombre de semaines de prestations (95,2).

Les groupes de professions ont affiché un modèle intéressant quant au nombre moyen et médian de demandes produites de même qu'au nombre de semaines de prestations (voir *Moyenne et médiane*). Pour presque toutes les professions, la moyenne était inférieure à la médiane, ce qui dénote une asymétrie à la droite dans la répartition des demandes produites et du nombre de semaines de prestations. Cela signifie que la plupart des prestataires d'a.-e. ont présenté un nombre de demandes supérieur au nombre moyen et ont reçu des prestations pendant un nombre de semaines supérieur au nombre moyen.

Moyenne et médiane

La moyenne est la somme des valeurs d'une caractéristique donnée divisée par le nombre de personnes ayant la caractéristique. La médiane représente la valeur « centrale », où la moitié des personnes se retrouvent en dessous et l'autre moitié au-dessus. Les deux statistiques permettent d'obtenir une meilleure image de la répartition des données. En particulier, si la médiane est supérieure à la moyenne, alors la plupart des personnes sont en fait au-dessus de la valeur moyenne.

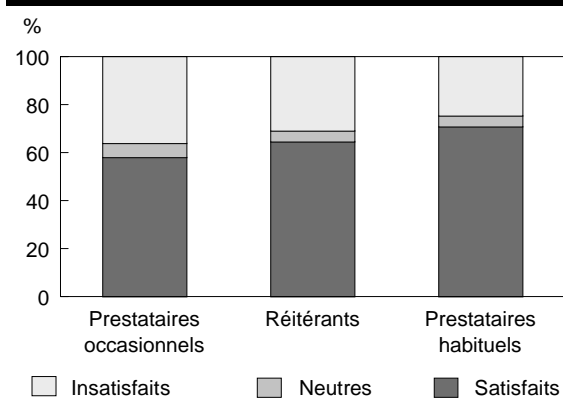
Attitudes des réitérants de l'a.-e.

Quelles sont les attitudes et les opinions des prestataires d'a.-e.? Quel lien peut-on faire entre les opinions des prestataires d'a.-e. et leurs antécédents de prestataire? La présente partie de l'article permet d'approfondir le sujet.

La plupart des prestataires satisfaits de leur situation d'emploi...

La vaste majorité des prestataires d'a.-e. ordinaire se disaient satisfaits de leur situation d'emploi en 1997 (graphique B)⁵. En outre, la satisfaction par rapport à l'emploi de l'année précédente *augmentait* en fonction du nombre de demandes. Un plus grand nombre de

Graphique B : La satisfaction par rapport à la situation d'emploi de l'année précédente augmentait en fonction des demandes de prestations.



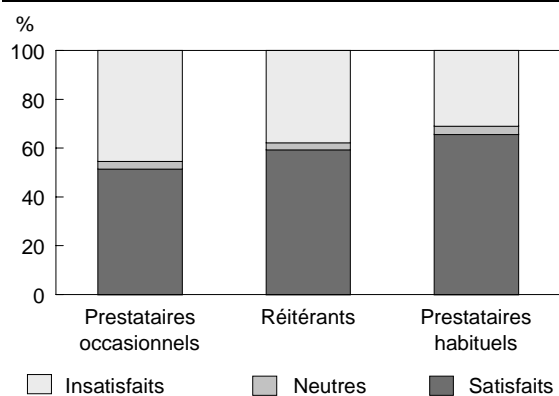
Source : Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi

réitérants que de prestataires occasionnels étaient satisfaits de leur situation d'emploi (65 % par rapport à 58 %) et un plus grand nombre de prestataires habituels que de réitérants étaient satisfaits de leur situation d'emploi (71 % par rapport à 65 %). C'est peut-être parce que les personnes ayant présenté une ou deux demandes ne s'attendaient pas à ce que leur situation d'emploi change. Ces personnes ayant produit un faible nombre de demandes étaient probablement moins satisfaites, compte tenu de leurs *attentes* quant à l'emploi pour l'année. En revanche, les personnes qui ont présenté de nombreuses demandes étaient plus susceptibles de travailler dans des industries saisonnières et s'attendaient davantage à des changements dans leur situation d'emploi.

...et de leur revenu

La satisfaction des prestataires d'a.-e. à l'égard de leur revenu était presque exactement la même que celle à l'égard de leur situation d'emploi — la majorité des personnes étaient satisfaites de leur revenu de l'année précédente (graphique C)⁶. Là encore, la proportion de personnes satisfaites de leur revenu de l'année précédente augmentait en fonction du nombre de demandes. Un peu plus de la moitié (51 %) des prestataires occasionnels ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de leur revenu de l'année précédente, comparativement à

Graphique C : La satisfaction par rapport au revenu de l'année précédente augmentait également en fonction des demandes de prestations.



Source : Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi

59 % des réitérants et à 66 % des prestataires habituels. Selon la logique précédente, les personnes qui n'ont présenté qu'une ou deux demandes au cours de la période de cinq ans étaient plus susceptibles d'être surprises d'un changement dans leur revenu, et donc moins satisfaites par rapport à ce qu'elles s'attendaient à gagner pour l'année.

Les prestataires prêts à changer d'employeur...

Les prestataires ont indiqué un très faible attachement à leur employeur (tableau 5). La vaste majorité des prestataires ont déclaré qu'ils seraient prêts à accepter un emploi similaire d'un autre employeur⁷. Plus des trois quarts (76 %) des prestataires ont indiqué qu'ils changeraient très probablement d'employeur, et 16 % des prestataires ont précisé qu'il serait assez probable qu'ils changent. Ce sentiment était presque partagé également par les prestataires occasionnels, les réitérants et les prestataires habituels du programme d'a.-e.

...et à faire un autre travail...

Les prestataires ont exprimé un attachement légèrement plus important à leur type de travail. Seulement 16 % des prestataires ont déclaré qu'ils ne seraient pas prêts à accepter un emploi différent d'un autre employeur, ce qui est environ le double de la proportion des prestataires qui ont indiqué qu'ils ne seraient pas prêts à accepter un emploi similaire d'un autre employeur (8 %). Leur conviction est quelque peu amoindrie — bien que 84 % des prestataires aient indiqué qu'il serait probable qu'ils acceptent un emploi différent d'un autre employeur, seulement les deux tiers d'entre eux ont affirmé que très probablement ils le feraient. Là encore, cette opinion ne variait pas selon les antécédents à titre de prestataire.

Tableau 5 : Volonté d'accepter un autre emploi

Si vous êtes mis à pied avec une possibilité de rappel dans le futur, dans quelle mesure seriez-vous prêt à accepter un autre emploi...		Tous les prestataires	Prestataires occasionnels	Réitérants	Prestataires habituels
		%			
d'un autre employeur qui vous offre un emploi similaire	très probable	76	76	77	73
	assez probable	16	16	16	18
	peu probable	4	4	4	4
	tout à fait non probable	4	5	4	5
d'un autre employeur, mais d'un genre très différent	très probable	54	54	55	53
	assez probable	30	30	30	31
	peu probable	9	9	8	9
	tout à fait non probable	7	8	7	7
d'un autre employeur qui vous offre un emploi similaire au même taux salarial, mais dans une autre province	très probable	11	11	11	9
	assez probable	13	14	14	10
	peu probable	20	19	21	22
	tout à fait non probable	56	56	54	58

Source : Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi

...sans vouloir changer de province

Contrairement à leur volonté de changer d'employeur et de type de travail, les prestataires d'a.-e. ont indiqué qu'ils préféreraient nettement demeurer dans leur province de résidence. La majorité de ceux-ci (56 %) ont affirmé qu'il serait tout à fait non probable qu'ils acceptent un emploi similaire d'un autre employeur au même taux salarial, mais dans une autre province. De même, 20 % des prestataires ont affirmé qu'il serait peu probable qu'ils acceptent une telle offre. Comme pour les autres questions, les prestataires occasionnels, les réitérants et les prestataires habituels d'a.-e. étaient à peu près du même avis.

La plupart des prestataires estiment avoir droit aux prestations

Plus de la moitié (57 %) de tous les prestataires estimaient avoir droit à toutes leurs semaines de prestations parce qu'ils « avaient cotisé au régime », la majorité étant tout à fait d'accord (tableau 6). L'attitude était la même, peu importe les antécédents à titre de prestataire.

Aucun stigmate lié à l'a.-e., selon la plupart des prestataires

Une majorité considérable de prestataires (82 %) n'étaient pas d'accord avec l'énoncé suivant : « Si je percevais de l'a.-e., je ne voudrais pas que mes amis le sachent. » Le message le plus retentissant provient de 58 % de tous les prestataires qui ont indiqué qu'ils n'étaient pas du tout d'accord avec cet énoncé. On constate également que les personnes avaient légèrement tendance à *moins* hésiter à admettre avoir reçu des prestations d'a.-e. plus leur nombre de demandes était élevé — 55 % des prestataires occasionnels n'étaient pas du tout d'accord avec l'énoncé, comparativement à 60 % des réitérants et à 61 % des prestataires habituels.

La dépendance à l'a.-e. est une réalité de la vie

La majorité des prestataires d'a.-e. convenaient que, étant donné le genre de travail qu'ils faisaient, la dépendance à l'a.-e. de temps à autre était une réalité de la vie. Cette opinion augmentait de manière perceptible en fonction du nombre de demandes — 51 % des prestataires occasionnels, 71 % des réitérants et 79 % des prestataires habituels du programme d'a.-e. étaient d'accord.

Tableau 6 : Opinions sur le droit aux prestations d'a.-e., le stigmate social s'y rattachant et la dépendance par rapport aux prestations

		Tous les prestataires	Prestataires occasionnels	Réitérants	Prestataires habituels
		%			
« Je mérite de percevoir toutes mes semaines de prestations d'a.-e. parce que j'ai cotisé au régime. »	tout à fait d'accord	39	41	37	38
	plutôt d'accord ni l'un ni l'autre	18	18	17	17
	très peu d'accord	6	6	6	6
	pas du tout d'accord	16	15	17	16
		22	20	23	24
« Si je percevais de l'a.-e., je ne voudrais pas que mes amis le sachent. »	tout à fait d'accord	5	6	4	4
	plutôt d'accord ni l'un ni l'autre	6	7	5	5
	très peu d'accord	7	7	7	7
	pas du tout d'accord	24	25	24	23
		58	55	60	61
« Étant donné le genre de travail que je trouve, le fait de compter sur l'a.-e. de temps à autre est une réalité de la vie. »	tout à fait d'accord	35	25	41	50
	plutôt d'accord ni l'un ni l'autre	28	26	30	29
	très peu d'accord	5	6	4	3
	pas du tout d'accord	14	17	12	9
		19	27	14	8

Source : Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi

Changements apportés au programme d'a.-e. depuis 1997

Dans le contexte du projet de loi C-12, on a promulgué certains changements importants au Régime d'assurance-chômage, en plus d'en changer le nom. Il s'agit maintenant du programme d'assurance-emploi (a.-e.). Le programme est passé d'un régime basé sur les semaines à un régime axé sur les heures. Depuis le 1^{er} janvier 1997, l'admissibilité à l'a.-e. n'est plus déterminée en fonction d'un nombre donné de semaines selon le taux de chômage régional, mais plutôt d'après le nombre équivalent d'heures, en supposant une semaine de travail de 35 heures (Gouvernement du Canada, 1996; DRHC, 1996).

De plus, un certain nombre de dispositions sont entrées en vigueur, quelques-unes visant précisément les réitérants de l'a.-e. Il s'agit notamment du dénominateur, de la règle de l'intensité, de la réduction de la durée de la période de prestations et de la récupération. Le dénominateur est une règle qui vise à encourager les personnes à travailler deux semaines de plus (de 35 heures) que le nombre minimal exigé pour leur région afin de maximiser le montant de leurs prestations hebdomadaires. La règle de l'intensité réduit le taux des prestations d'a.-e. (de la *prochaine* demande de prestations d'a.-e. ordinaires) en fonction des demandes antérieures d'a.-e. jusqu'à un maximum de 5 points de pourcentage, pour un taux minimal de 50 %. Enfin, la récupération oblige les personnes ayant un revenu élevé à rembourser une portion de leurs prestations d'a.-e. ordinaires lors de la période de déclaration de revenus, en fonction de leurs prestations antérieures et de leur revenu net. Ainsi, les personnes ayant un revenu *net* d'au moins 39 000 \$ et 20 semaines de prestations ordinaires au cours de la période précédente de cinq ans (au 30 juin 1996) verraient de 30 % à 100 % de leurs prestations imposées rétroactivement.

Résumé

Certaines caractéristiques démographiques sont associées au recours répété à l'a.-e. Les réitérants ont tendance à être des hommes et à avoir un niveau de scolarité inférieur. Les personnes de plus de 35 ans représentent une part disproportionnée des réitérants, tout comme les résidents des provinces de l'Atlantique et du Québec.

Pour certaines professions, en particulier les métiers et les emplois propres aux industries primaires, le recours aux prestations d'a.-e. ordinaires est plus important que ne le suppose la part que représentent

Dépendance continue à l'a.-e.?

Grâce aux fichiers administratifs de l'a.-e., on a pu effectuer un suivi des répondants à l'enquête afin de vérifier s'ils continuaient de recevoir des prestations d'a.-e. ordinaires au cours des années subséquentes.

Les principaux prestataires d'a.-e. étaient plus susceptibles de demander des prestations au cours des années suivantes. Les résultats les plus percutants concernent les prestataires habituels du programme d'a.-e. En 1997, soit l'année suivant l'enquête et la mise en œuvre des changements apportés à l'a.-e., 79 % des prestataires habituels ont fait une autre demande de prestations ordinaires. Le nombre de prestataires habituels ayant présenté une demande en 1998 a baissé à 60 %. Néanmoins, plus de la moitié de tous les prestataires habituels ont produit une demande de prestations ordinaires à la fois en 1997 et en 1998.

Recours continu à l'a.-e. en 1997 et en 1998

Demandes de 1992 à 1996	Répondants présentant une demande de prestations d'a.-e. ordinaires en...		
	1997	1998	1997 et 1998
		%	
1	20	16	6
2	34	26	14
3	48	34	22
4	63	46	35
5	79	60	53

Sources : Données administratives de l'assurance-emploi; Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi

ces emplois par rapport à l'ensemble des emplois rémunérés. D'après la fréquence des demandes et la durée de la période de prestations, les personnes qui travaillent dans le secteur de la pêche sont les plus grands prestataires d'a.-e.

La majorité des prestataires d'a.-e. étaient satisfaits de leur situation d'emploi et de leur revenu. Ils se sont dit prêts à changer d'employeur et de type de travail. Ils ont toutefois démontré un désir profond d'immobilité géographique : la plupart se sentaient fortement attachés à leur province. Les prestataires étaient également convaincus qu'ils avaient droit aux prestations. De plus, très peu étaient d'avis qu'un

stigmate social était rattaché au fait de recevoir des prestations d'a.-e., compte tenu de leur volonté d'admettre recevoir des prestations d'a.-e. à leurs amis et à leur famille.

Enfin, la majorité des prestataires estimaient qu'en raison du type de travail qu'ils faisaient, « compter sur l'a.-e. de temps à autre est une réalité de la vie ». En outre, plus les prestataires présentaient des demandes, plus ils partageaient ce sentiment. La dépendance continue au programme était appuyée par les dossiers administratifs de l'a.-e., lesquels indiquaient un lien étroit entre les antécédents à titre de prestataire et le recours ultérieur au programme d'a.-e. (voir *Changements apportés au programme d'a.-e. depuis 1997*). Plus de la moitié des prestataires qui ont produit une demande de prestations d'a.-e. chaque année de 1992 à 1996 ont fait de même en 1997 et en 1998 — une preuve supplémentaire de la persistance du recours répété à l'a.-e.

Perspective

■ Notes

- 1 Connu sous le nom de Régime d'assurance-chômage avant juillet 1996.
- 2 Pour le programme d'a.-e., les régions sont habituellement les régions métropolitaines de recensement ou une combinaison de régions rurales.
- 3 L'emploi est défini selon le principal employeur d'une personne en 1997, ce qui correspond à l'emploi que la personne peut avoir retrouvé après une période de chômage (et sa demande de prestations d'a.-e.). Il aurait été préférable de connaître l'emploi occupé avant la demande de prestations d'a.-e., mais les données à ce sujet n'étaient pas disponibles. Puisque seulement 90,4 % des personnes ont déclaré un emploi principal en 1997, on a rajusté de façon proportionnelle les pourcentages afin de totaliser 100 %. Les autres 9,6 % des répondants comprennent 0,2 % de personnes n'ayant pas mentionné leur emploi et 9,4 % de personnes n'ayant pas d'emploi à déclarer en 1997. On a rajusté de manière similaire les chiffres relatifs aux employés afin de totaliser 100 %.

4 La plupart des pêcheurs sont protégés par des prestations d'a.-e. distinctes, et ne faisaient donc pas partie de l'échantillon de cette étude. Les personnes qui œuvrent dans le secteur de la pêche et qui reçoivent des prestations ordinaires ne sont pas des pêcheurs indépendants.

5 Le libellé exact de la question sur le niveau de satisfaction des prestataires d'a.-e. par rapport à leur situation d'emploi était le suivant : « Maintenant, en pensant aux douze derniers mois et en considérant le fait que vous avez pu aussi bien travailler qu'être en chômage, pendant ce temps, veuillez me dire si vous avez trouvé votre situation en matière d'emploi satisfaisante ou insatisfaisante. » Les choix de réponse étaient satisfaisante, insatisfaisante, ou ni satisfaisante, ni insatisfaisante. Aux personnes ayant répondu qu'elles jugeaient leur situation satisfaisante, on a ensuite posé la question suivante : « Très satisfaisante ou assez satisfaisante? », alors que celles ayant répondu qu'elles jugeaient leur situation insatisfaisante, la question était la suivante : « Très insatisfaisante ou plutôt insatisfaisante? » Les personnes qui ne répondaient pas à ces questions étaient exclues des calculs.

6 La question sur la satisfaction à l'égard du revenu était la suivante : « En considérant le fait que votre revenu a pu varier au cours de la dernière année, **en général**, votre revenu a-t-il été satisfaisant ou insatisfaisant? »

7 La question était la suivante : « Pensez à votre emploi actuel (ou au dernier emploi, si la personne était en chômage au moment de l'enquête) et supposez qu'on vous met à pied dans la possibilité de vous rappeler au travail plus tard. En attendant, un emploi similaire vous est offert auprès d'un autre employeur de votre région, au même taux salarial. Serait-il probable ou non que vous acceptiez cette offre? »

■ Documents consultés

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. *Assurance-emploi : guide de l'assurance-emploi*, Ottawa, 1996.

GOUVERNEMENT DU CANADA. « Loi sur l'assurance-emploi », *Gazette du Canada*, 1996, partie III, chapitre 23.

TATTRIE, D. *Incitatif financier pour encourager le réemploi des réitérants de l'assurance-emploi : le Projet de supplément de revenu*, Société de recherche sociale appliquée, mai 1999.

Tendances de l'emploi à temps partiel

Henry Pold

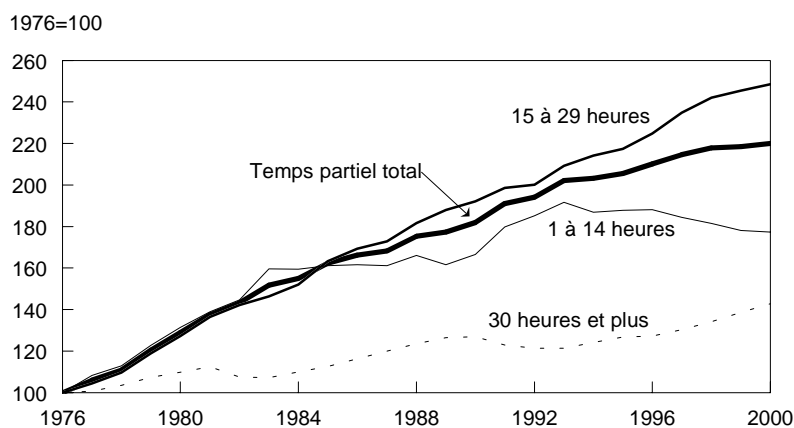
Depuis plus de deux décennies, le nombre de travailleurs à temps partiel n'a cessé de progresser. Que la conjoncture économique soit bonne ou mauvaise, la proportion de travailleurs qui consacraient habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal a constamment augmenté (graphique). À la fin des années 90, toutefois, le plafond semblait avoir été atteint. En 1999, l'estimation désaisonnalisée de décembre de l'emploi à temps partiel a en réalité diminué d'une année à l'autre, mais elle a repris quelque peu en décembre 2000. Or les données peuvent cacher autant d'éléments qu'elles n'en révèlent. À l'examen, on constate qu'il y a des tendances différentes au chapitre de l'emploi à temps partiel court (moins de 15 heures) et long (de 15 à 29 heures).

Le plafonnement de l'emploi à temps partiel dans l'ensemble a été entièrement attribuable à la diminution du nombre de travailleurs à temps partiel court. Pour ceux qui travaillaient de 15 à 29 heures, la tendance à la hausse s'est maintenue. Le nombre de personnes qui travaillaient

moins de 15 heures par semaine a atteint un sommet en 1993 et a généralement baissé après 1996. Quant à celles qui travaillaient de 15 à 29 heures, leur nombre a progressé chaque année entre 1976 et 2000, et il a plus que doublé au cours de cette période.

En 1976, environ 13 % des travailleurs consacraient moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal. En 2000, cette proportion a atteint 18 %. La proportion des personnes qui travaillaient moins de 15 heures est demeurée pratiquement stable pendant la même période (5 % et 6 %). Celle des personnes travaillant de 15 à 29 heures a crû d'environ la moitié, passant de moins de 8 % à plus de 12 %.

Graphique : Depuis le début des années 90, la divergence concernant l'emploi à temps partiel s'est accentuée.



Source : Enquête sur la population active

Incidence des cycles économiques

Qu'est-ce qui explique qu'il y ait moins de personnes travaillant moins de 15 heures par semaine? L'un des facteurs semble être le cycle économique. Tandis que le travail à temps partiel long semble presque intouchable, le travail à temps partiel court est plutôt vulnérable. Après la récession du début des années 80, l'emploi à temps partiel court n'a pas augmenté jusqu'à la fin de la décennie. Après la récession du début des années 90, ce type d'emploi a encore une fois plafonné.

Henry Pold est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut communiquer avec lui au (613) 951-4608 ou à henry.pold@statcan.ca.

Tableau 1 : Nombre habituel d'heures de travail à l'emploi principal, 2000

	Total	1 à 14	15 à 29	30 +
	(1976 = 100)			
Les deux sexes	152,5	177,4	248,6	142,8
15 à 24	90,0	157,8	215,2	63,9
25 à 54	181,8	193,2	280,3	175,0
55 et plus	135,9	227,2	222,5	122,4
Hommes	131,0	190,2	255,2	124,9
15 à 24	85,5	151,8	199,1	65,7
25 à 54	149,6	421,4	446,4	145,3
55 et plus	116,8	249,0	224,2	107,7
Femmes	189,0	171,4	246,0	180,2
15 à 24	95,2	162,7	229,2	61,6
25 à 54	242,1	170,3	258,0	245,7
55 et plus	180,2	215,0	221,6	165,7

Source : Enquête sur la population active

aux cotisations d'assurance-emploi ont changé en janvier de cette année-là. Avant 1997, les employeurs n'étaient pas obligés de retenir ces cotisations si un employé travaillait moins de 15 heures par semaine. En outre, s'il n'y avait pas de retenues, l'employeur n'était pas tenu de payer sa part, soit 1,4 fois la cotisation de l'employé.

Seuls les hommes plus âgés vont à l'encontre de la tendance

Parmi les six groupes d'âge-sexe observés ici, seuls les hommes de 55 ans et plus affichaient un taux de croissance des emplois à temps partiel long inférieur à celui des emplois à temps partiel court (tableau 1). Les hommes de 25 à 54 ans avaient de loin les hausses proportionnelles les plus importantes quant aux deux types d'emplois à temps partiel — plus de 300 % chacune au cours de la période de 25 ans.

La précarité des emplois à temps partiel court peut refléter en partie leur caractère temporaire. Par exemple, seulement 61 % de ces emplois étaient permanents en 2000, comparativement à 77 % dans le cas des emplois à temps partiel long. Leur taux de syndicalisation inférieur démontre aussi leur vulnérabilité : 22 % contre 32 % en 2000. (Étant donné que les chiffres portant sur la situation d'emploi et sur la syndicalisation sont légèrement à la baisse depuis 1997 — lorsqu'on a recueilli pour la première fois les données — il est encore trop tôt pour déceler des tendances persistantes.)

Modification de la législation

Au lieu de reprendre leur croissance vers la fin des années 90, les emplois à temps partiel court ont en réalité amorcé un déclin en 1997. Parallèlement, les règles relatives

Tableau 2 : Personnes occupées selon le nombre habituel d'heures de travail et la profession, 2000

	Nombre habituel d'heures à l'emploi principal			
	Total	1 à 14	15 à 29	30 +
	(1987 = 100)			
Ensemble des professions	121,0	110,0	143,8	119,0
Gestion	125,1	124,6	169,4	123,7
Affaires, finance et administration	112,1	98,4	130,2	111,0
Sciences naturelles et appliquées et connexes	173,9	201,6	240,1	172,0
Santé	130,0	116,9	135,5	129,3
Sciences sociales, enseignement, services gouvernementaux et religion	140,4	137,9	213,5	133,2
Arts, culture, loisirs et sports	143,5	145,6	160,5	139,7
Ventes et services	126,7	112,6	145,5	123,6
Métiers, transport et machinerie et connexes	105,9	107,9	143,2	104,4
Propres au secteur primaire	90,0	66,3	81,5	93,7
Propres à la transformation, fabrication et connexes	115,8	83,7	127,7	116,0

Source : Enquête sur la population active

Tableau 3 : Personnes occupées selon le nombre habituel d'heures de travail et la branche d'activité, 2000

	Nombre habituel d'heures à l'emploi principal			
	Total	1 à 14	15 à 29	30 +
	(1987 = 100)			
Ensemble des branches d'activité	121,0	110,0	143,8	119,0
Biens	105,7	79,3	109,2	106,4
Agriculture	78,1	57,8	70,0	82,5
Foresterie, pêche, mines, pétrole et gaz	96,5	110,2	136,1	95,3
Services publics	97,9	--	188,2	97,4
Construction	111,6	119,3	145,9	109,8
Fabrication	111,8	90,2	126,4	111,8
Biens durables	119,7	96,4	153,9	119,5
Biens non durables	103,1	85,6	111,2	103,2
Services	127,5	115,0	147,8	125,4
Commerce	116,6	96,1	131,3	116,0
De gros	131,7	134,0	149,4	130,8
De détail	112,6	93,9	130,1	110,7
Transport et entreposage	122,1	108,9	158,1	119,9
Finance, assurances, immobilier et location	114,7	97,7	148,0	112,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	197,2	163,5	238,9	195,8
Gestion, administration et autre soutien	205,3	192,6	210,1	206,1
Enseignement	123,6	136,1	175,5	115,4
Soins de santé et assistance sociale	132,9	103,7	136,4	134,9
Information, culture et loisirs	134,6	147,3	161,8	129,4
Hébergement et restauration	137,1	127,5	162,8	130,2
Administrations publiques	99,0	79,7	118,5	98,8
Autres	110,3	95,3	117,4	111,3

Source : Enquête sur la population active

Presque toutes les professions et les branches d'activité reflètent la tendance

Entre 1987 et 2000¹, tous les grands groupes de professions, à l'exception de ceux du secteur primaire, ont connu le taux de croissance le plus élevé pour les personnes qui travaillaient de 15 à 29 heures par semaine (tableau 2). Le nombre de personnes qui travaillaient en moyenne de 15 à 29 heures a plus que doublé dans les sciences naturelles et appliquées, ainsi que dans les services gouvernementaux et les professions touchant la religion. Dans la moitié des 10 groupes de professions, les personnes qui travaillaient 30 heures ou plus par semaine se sont classées au deuxième rang, tandis que pour l'autre moitié, ce sont celles qui travaillaient moins de 15 heures par semaine qui occupaient ce rang.

Dans toutes les branches d'activité sauf une, l'augmentation la plus prononcée entre 1987 et 2000 a eu lieu parmi les personnes qui travaillaient de 15 à 29 heures par semaine (tableau 3). La seule exception a été l'agriculture, où l'emploi a en fait reculé. La baisse la plus légère s'y est produite

parmi les personnes qui travaillaient le plus d'heures, et la plus forte parmi celles qui travaillaient le moins d'heures. Contrairement aux taux de croissance selon les professions, les taux selon les branches d'activité étaient supérieurs dans le cas des personnes qui travaillaient de plus longues heures. Dans cinq branches d'activité seulement (sur 18), la hausse a été plus forte pour les travailleurs à temps partiel court que pour ceux à temps plein.

Incidence sur le cumul d'emplois

La diminution du nombre de personnes qui travaillaient moins de 15 heures par semaine peut également expliquer le plafonnement à environ 5 % du taux du cumul d'emplois dans la dernière partie des années 90. Il est beaucoup plus facile (et peut-être même nécessaire) d'occuper un deuxième emploi lorsqu'on travaille moins de 15 heures par semaine que lorsqu'on fait près de 30 heures. Le taux du cumul d'emplois est passé de 2,1 % en 1976 à un sommet de 5,2 % en 1997, pour ensuite fléchir à 4,8 % en 2000.

Conclusion

En 1976, pour chaque 10 personnes qui occupaient un emploi principal à temps partiel court, 15 personnes avaient un emploi à temps partiel long. En 2000, ces dernières étaient au nombre de 20. Par conséquent, la moyenne du nombre habituel d'heures de travail des travailleurs à temps partiel a grimpé, passant de 15,5 par semaine en 1976 à 16,9 en 2000.

La croissance du nombre de personnes travaillant de 15 à 29 heures se poursuit en raison peut-être de l'émergence de ce

qu'on pourrait appeler l'emploi professionnel à temps partiel. Deux facteurs peuvent avoir contribué à cette tendance. Plus de femmes (qui ont depuis toujours travaillé moins d'heures) font partie de la population active et y restent; ainsi, les familles à double revenu qui doivent concilier les responsabilités familiales et professionnelles composent aujourd'hui la majorité. En outre, plus d'emplois à temps partiel comportent maintenant des avantages qui n'étaient autrefois destinés qu'aux employés à temps plein.

On ne peut déterminer facilement l'élément moteur qui sous-tend la tendance. La mesure avec laquelle plus de personnes choisissent le travail à temps partiel crée une offre grandissante pour de tels travailleurs (Marshall, 2001). D'un autre côté, les besoins changeants des employeurs peuvent également accentuer la demande de travailleurs à temps partiel.

Perspective

■ Note

1 Dans le contexte de l'Enquête sur la population active, on a modifié les systèmes de codage des professions et des industries en 2000, et les changements n'ont été apportés qu'à partir des données de 1987.

■ Document consulté

MARSHALL, K. « Travailler à temps partiel par choix », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 2001, vol. 13, n° 1, p. 22 à 29.